



Politique agricole: rétrospective et perspectives



Journée d'étude de suisse melio
Olten, 15 juin 2011

Manfred Bötsch, Olten



D'où venons-nous ?

Où sommes-nous?

Le prochain pas: Politique agricole 2014-2017



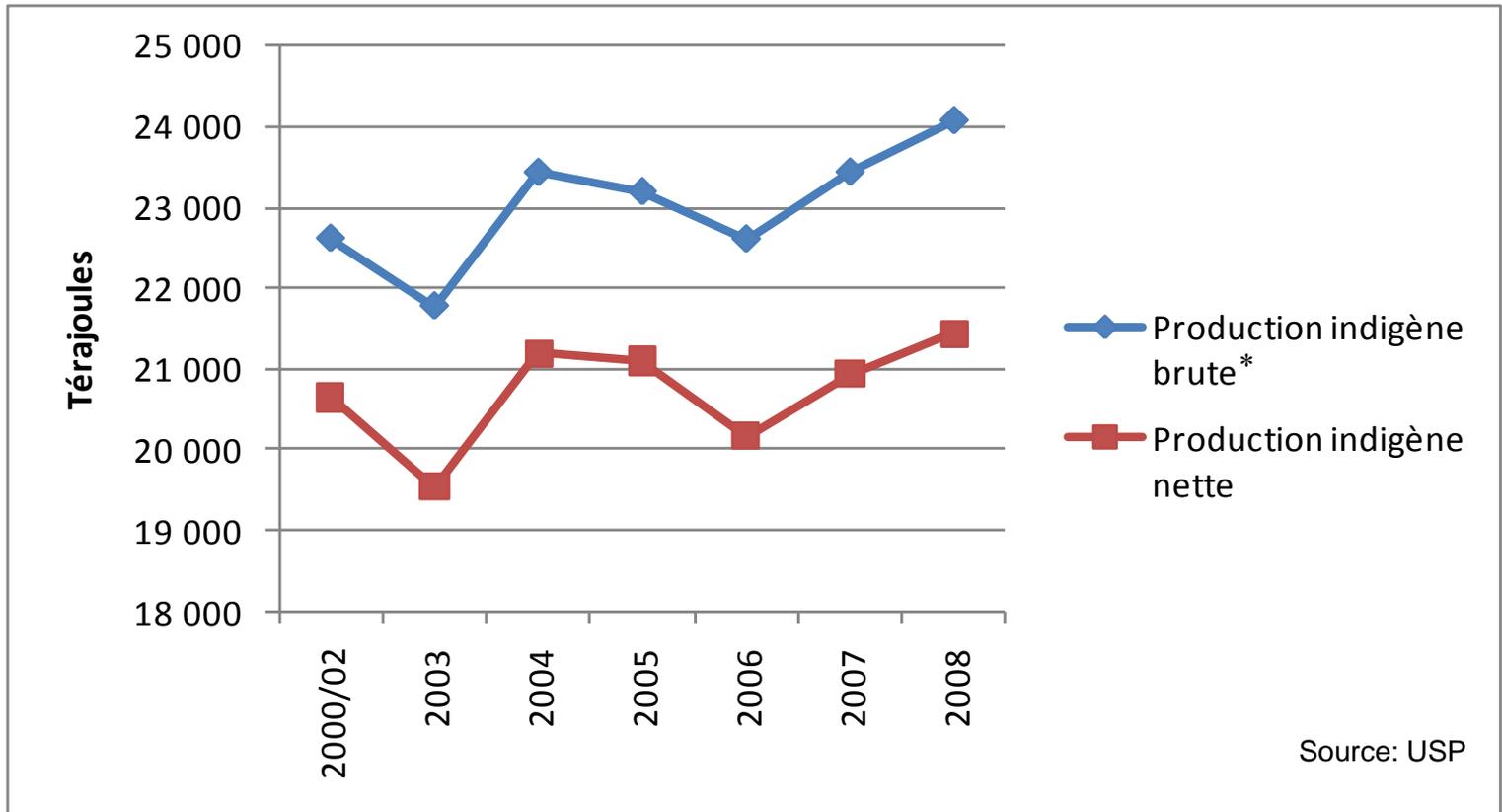
D'où venons-nous ?

- Situation il a plus de 12 ans ?
- Qu'est-ce qui a été changé ?



Contexte

Evolution de la production agricole



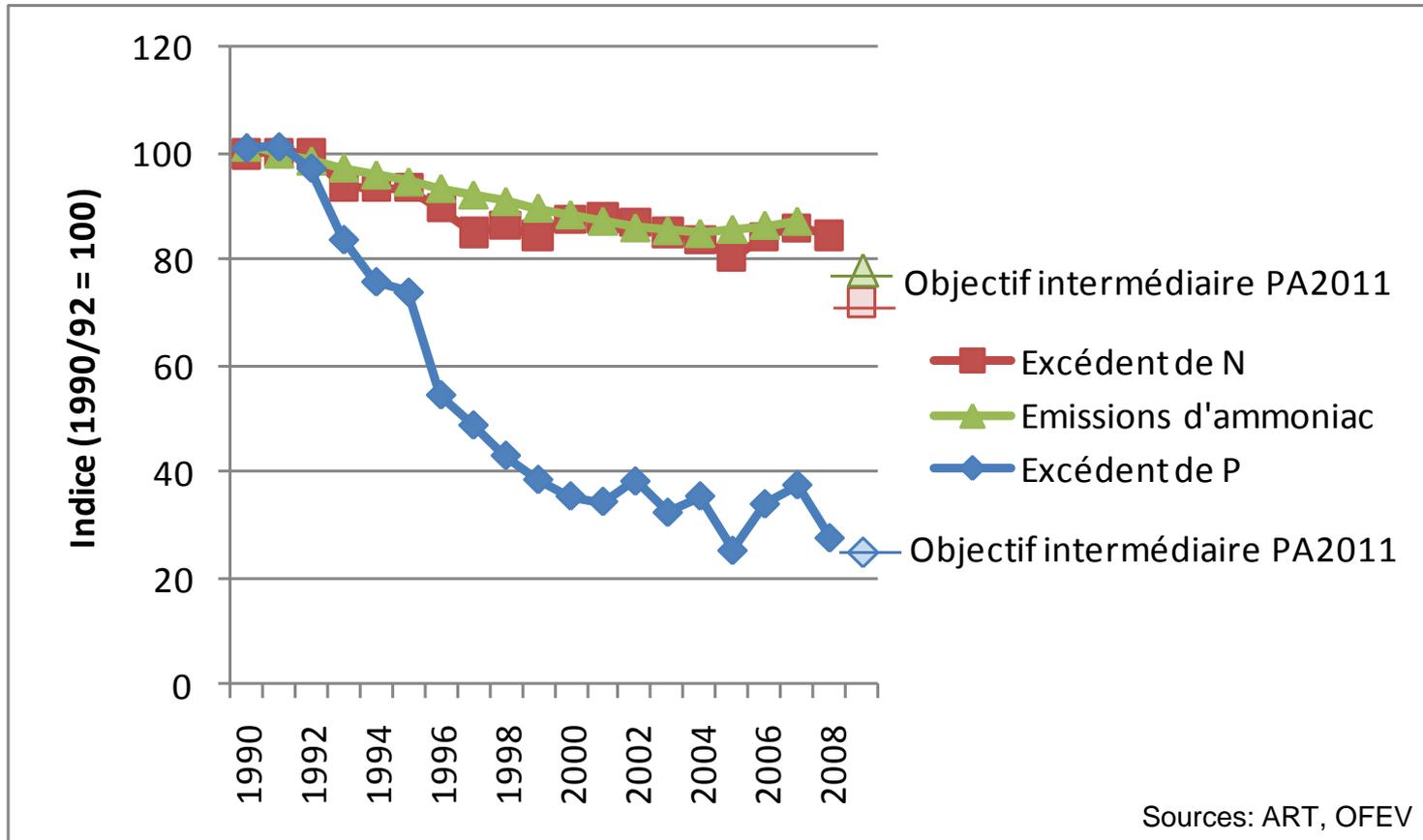
* inclut la production de denrées alimentaires fondée sur les produits fourragers importés



Contexte

Excédents d'azote et de phosphore

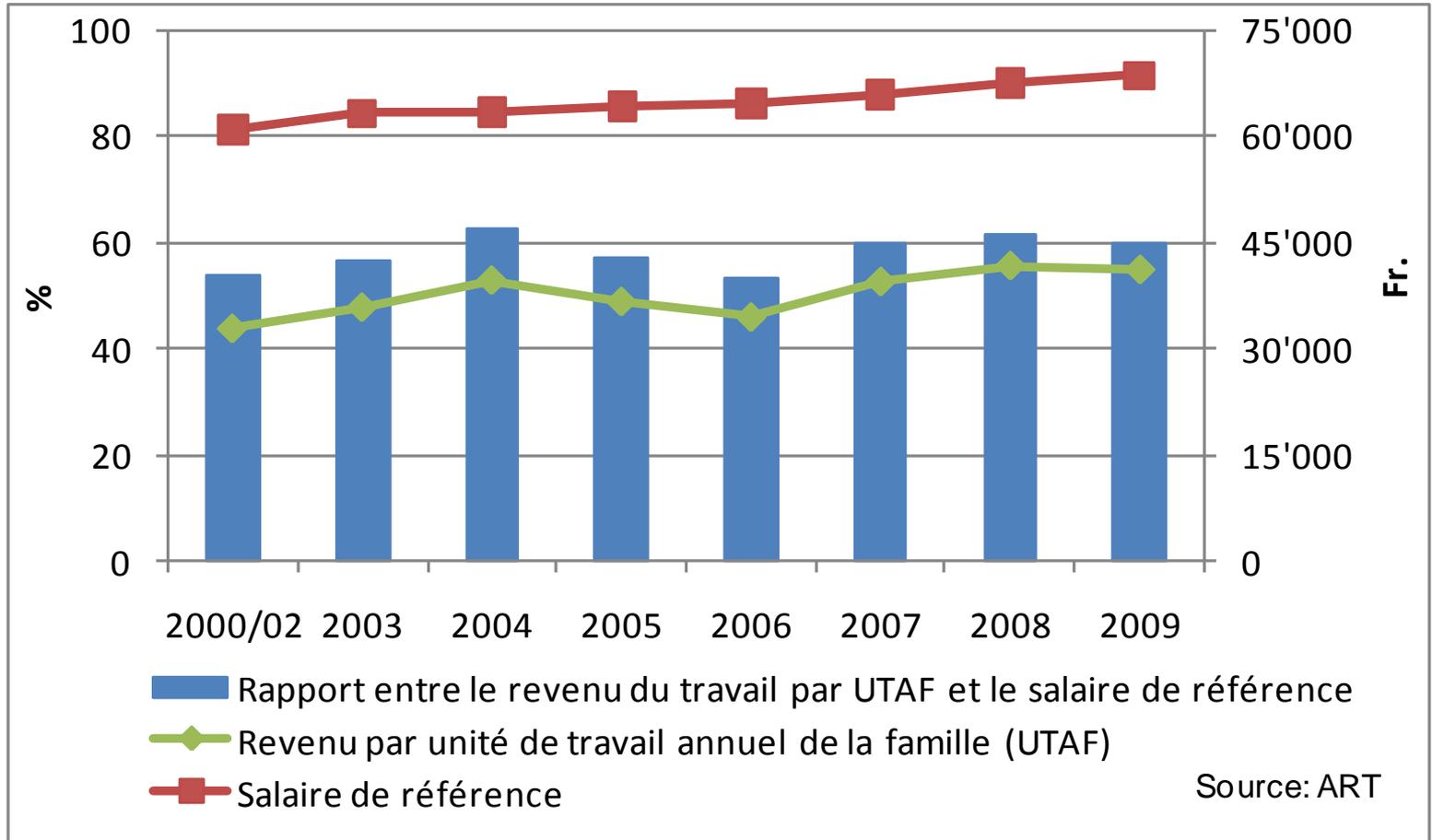
Emissions d'ammoniac





Contexte

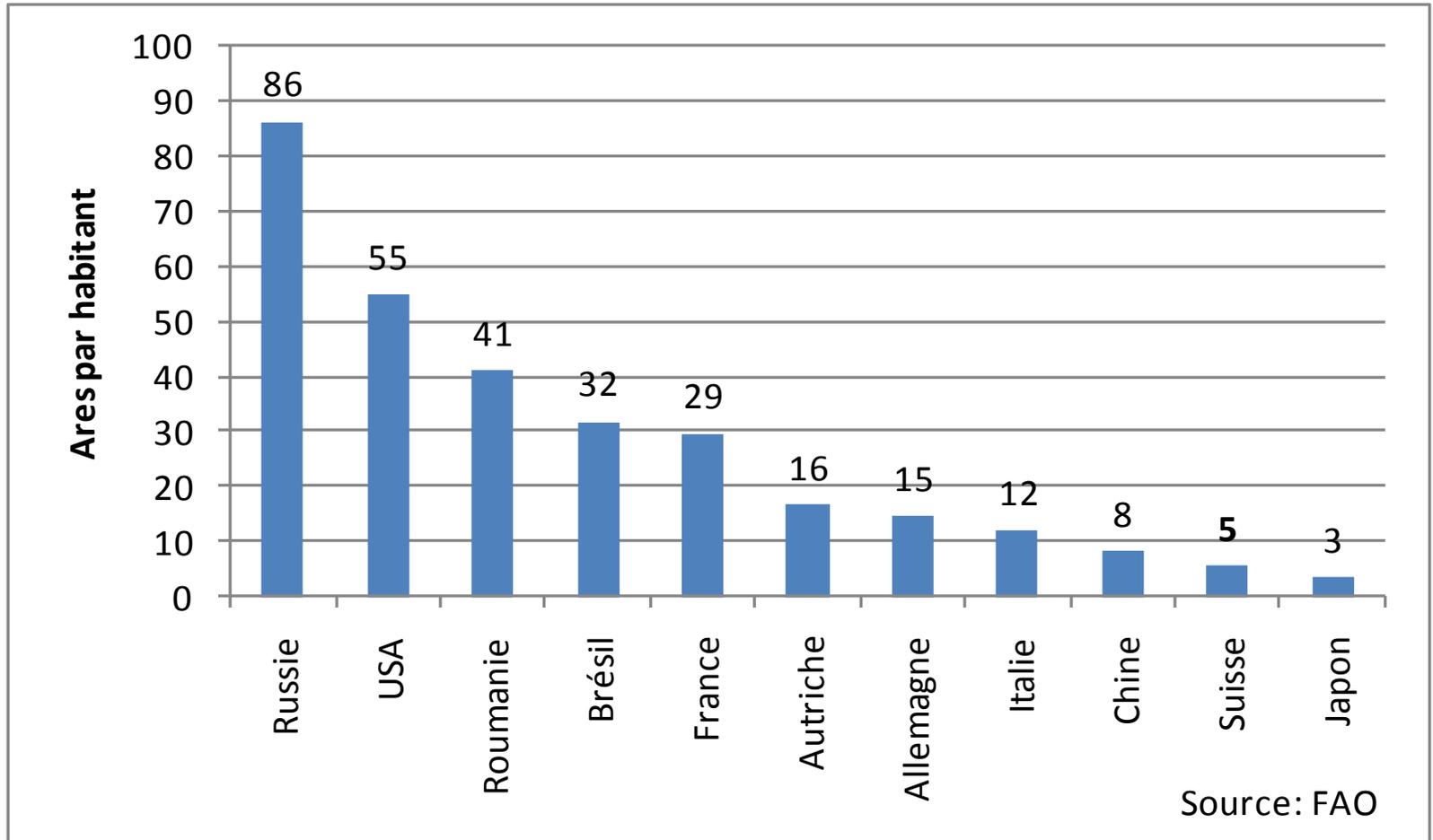
Revenu du travail et salaire de référence





Contexte

Surfaces arables disponibles





Contexte

Article constitutionnel sur l'agriculture

Constitution art. 104

¹La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

- a. à la sécurité alimentaire de la population;**
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;**
- c. à l'occupation décentralisée du territoire.**



Stratégie 2025

Enjeux essentiels à long terme



Sécurité de
l'approvisionnement

- Utiliser le potentiel de production de manière optimale
- Renforcer la protection du sol



Ressources
naturelles vitales

- Augmenter l'utilisation efficace des ressources
- Sensibiliser les consommateurs



Paysage cultivé

- Promouvoir la diversité des paysages
- Maintenir un paysage ouvert



Compétitivité

- Mettre en valeur la qualité
- Réduire les frais de production



Evolution
socialement
supportable

- Atténuer les effets de l'ouverture des marchés
- Promouvoir l'esprit d'entreprise

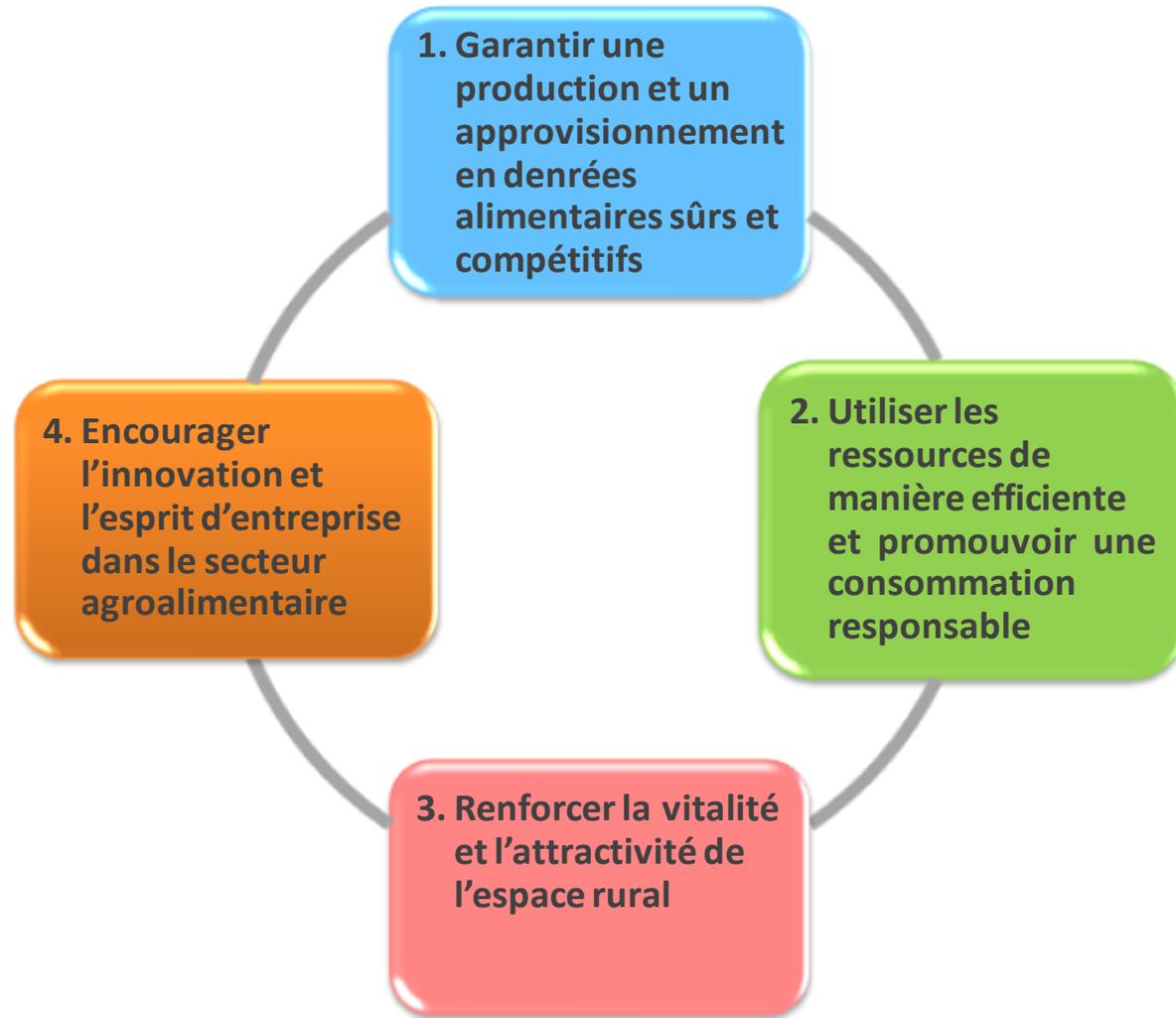


Politique agricole 2014-2017: le contenu

- **Production et ventes**
- **Paiements directs**
- **Améliorations structurelles**
- **Enveloppes financières**



4 priorités pour la politique agricole





Politique agricole 2014-2017

Objectifs à l'horizon 2014-2017

Domaine	Aspect	Etat 2006/08	Objectifs 2017
Sécurité de l'approvisionnement	Production brute*	23 400 TJ	24 000 TJ
	Production nette	20 800 TJ	21 700 TJ
	Surfaces agricoles dans les régions d'habitation permanente	-1 900 ha / an	Réduction de la perte de surface agricole à moins de 1 000 ha / an
Ressources vitales naturelles / écologie	Efficiency du phosphore	56 %	62 %
	Efficiency de l'azote	28 %	32 %
	Emissions d'ammoniac	49 000 t N	43 000 t N
	Surfaces de promotion de la biodiversité, quantitatif	58 800 ha en région de plaine	65 000 ha en région de plaine
	Surfaces de promotion de la biodiversité, qualitatif	33 % en réseau 25 % avec qualité	50 % en réseau 40 % avec qualité
Paysage cultivé	Surfaces agricoles dans les régions d'économie alpestre	-1 470 ha / an	Réduction de l'enforestation de 20%
Bien-être des animaux	Participation jeune bétail au programme SRPA	Femelles: 36 % Mâles: 26 %	Femelles: 44% Mâles: 34%
Economie	Productivité du travail	+2,0 % / an	+2,0 % / an
	Renouvellement du capital	30 ans	30 ans
Social	Revenu du travail par unité de main d'œuvre	+1,4 % / an	+1,6 % / an

* inclut la production de denrées alimentaires fondée sur les produits fourragers importés



Continuité et renforcement

Continuité

- Maintien des mesures actuelles de soutien du marché; éventuelles simplifications législatives
- Développement / renforcement des instruments subsidiaires (stratégie de qualité)

Nouveaux défis

- Volatilité des prix et gestion des risques
- Consommation durable



Politique agricole 2014-2017

Paiements directs: un nouveau système

S'appuyer sur les nombreux progrès accomplis ces 10 dernières années (production, écologie, compétitivité)

Corriger les lacunes du dispositif :

- Meilleur ciblage des paiements directs (améliorer l'efficacité des moyens financiers engagés)
- Renforcement de la mobilité des terres
- Prise en compte de l'évolution des structures

Consolider durablement la part du budget de la Confédération destiné à l'agriculture



Paielements directs

Concept

Art. 104 Constitution

Sécurité de l'approvisionnement

Entretien du paysage cultivé

Conservation des ressources naturelles

Occupation décentralisée du territoire

Encouragement de mode de production particulièrement en accord avec la nature, éocompatibles et respectueux de la vie animale

Contributions à l'adaptation

→ Garantie d'une évolution socialement supportable

Contributions au paysage cultivé

- Maintien d'un paysage ouvert comme base
- Compensation du degré de difficulté
- Promotion de l'estivage

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

- Maintien de la capacité de production
- Compensation du degré de difficulté
- Promotion des terres ouvertes et des cultures particulières importantes

Contributions à la biodiversité

- Maintien et promotion de la diversité des espèces et des habitats
- Valorisation et promotion des espèces

Contributions à la qualité du paysage

- Préservation, promotion et développement de la diversité paysagère

Contributions au système de production

- Promotion de systèmes de production particulièrement proches de la nature, éocompatibles et respectueux de la vie animale

Prestations écologiques requises PER comme prérequis

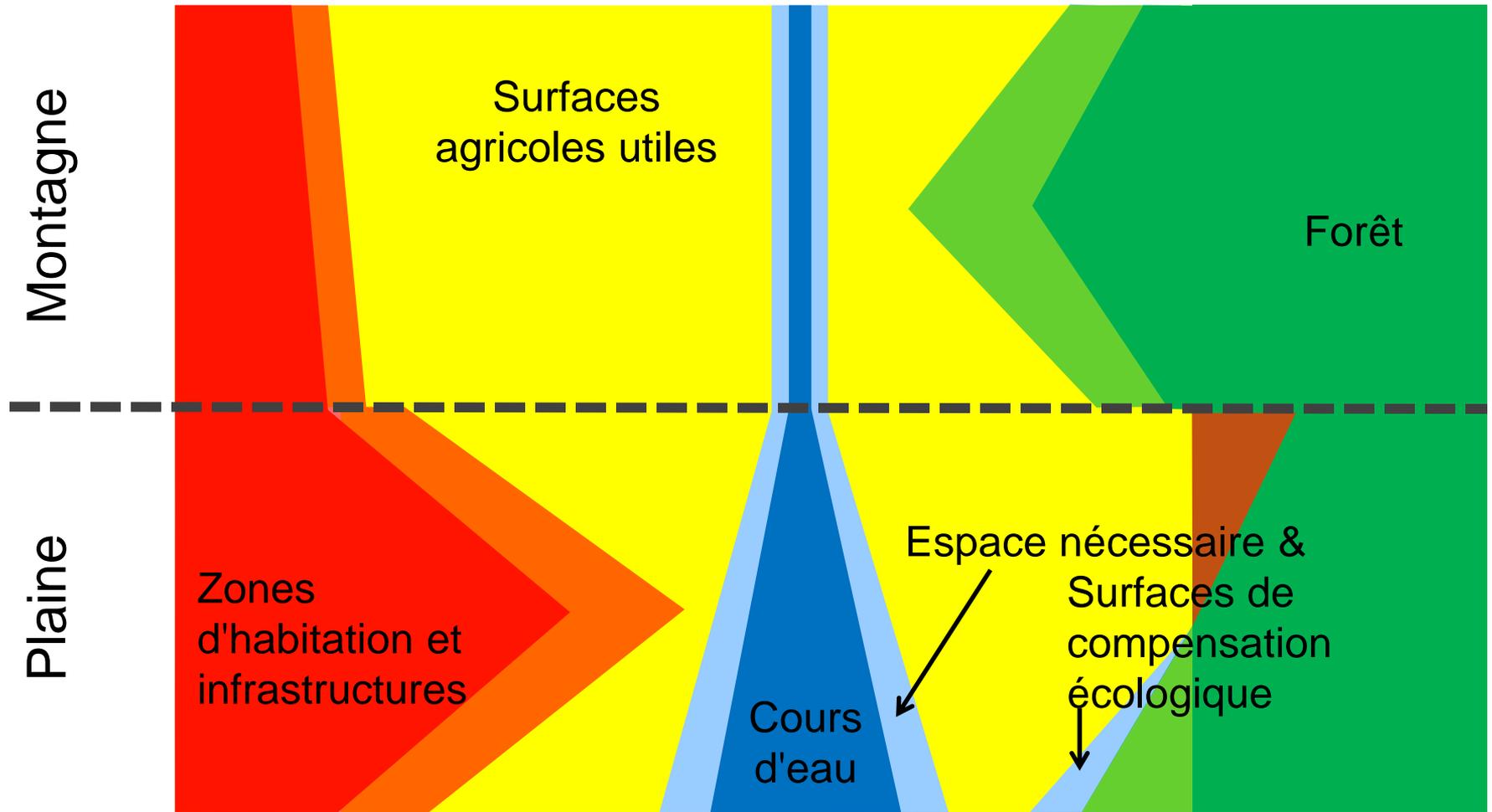
→ utilisation durable des ressources naturelles

Critères d'entrée en matière et de limitation, sociaux et structurels



PA 14-17 : Améliorations structurelles

Pression continue sur les terres cultivables





Les terres cultivées sous pression

- Surfaces donnant droit aux contributions: exclusion des surfaces situées dans les zones à bâtir
- Contributions au paysage cultivé et à la qualité du paysage: envahissement par la forêt, collaboration suprasectorielle, développement durable du territoire
- Remaniement parcellaire: possibilité de l'imposer également dans le cadre de plans d'affectation
- Droit de recours conféré à l'OFAG en cas de classement de surfaces d'assolement (SDA) en zone à bâtir
- Accompagnement de la révision de la LAT



Politique agricole 2014-2017: Améliorations structurelles

Neutralité concurrentielle

- La neutralité concurrentielle d'un projet est assurée lorsqu'aucune entreprise existante dans la région ne peut accomplir la tâche de manière équivalente ou apporter une prestation équivalente
- Vérification par le canton
- Droit de faire opposition
- Procédure identique pour les CI et les contributions
- La Confédération décide quand le projet est exécutoire



Facteurs UMOS – Prise en compte de l'évolution technique

Eléments	Unité	Aujourd'hui	Proposition	
		UMOS/ unité	UMOS/ unité	Modification en %
SAU sans cultures spéciales	ha	0.028	0.020	-29
Cultures spéciales sans surfaces viticoles en déclivité	ha	0.300	0.300	0
Surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	1.000	1.000	0
Vaches laitières, brebis laitières et chèvres laitières	UGB	0.043	0.036	-16
Porcs à l'engrais, porcs de renouvellement > de 25 kg	UGB	0.007	0.007	0
Porcs d'élevage	UGB	0.040	0.020	-50
Autres animaux de rente	UGB	0.030	0.025	-17
Terrains de 18 à 35 % de déclivité (montagne et des collines)	ha	0.015	0.015	0
Terrains > 35 % de déclivité (montagne et des collines)	ha	0.030	0.030	0
BIO SAU sans cultures spéciales	ha	0.006	0.004	-29
BIO SAU sans surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	0.060	0.060	0
BIO SAU Surfaces viticoles en déclivité/terrasses	ha	0.200	0.200	0
Arbres fruitiers haute-tige	pièce	0.001	0.001	0
Supplément: pommes de terre	ha	0.045	0.036	-20
Total UMOS				-16.3



Améliorations structurelles

Influences de l'adaptation des facteurs UMOS dans les domaines du droit foncier rural, de la LAT et des aides financières pour les mesures individuelles (AI)

Nombre d'exploitations	≥ 0,75 UMOS	≥ 1,00 UMOS	≥ 1,25 UMOS
Actuellement	43 017	37 574	32 071
PA 14-17	39 397	32 687	26 001
Différence	- 3 620	- 4 887	- 6 070

- **Entreprise agricole: limite de 1,0 UMOS selon LDFR**
environ 4 900 entreprises de moins
- **Cas normal pour les aides d'investissement de 1,25 UMOS:**
Un potentiel de 6 100 exploitations de moins ayant droit aux aides à l'investissement



Autres mesures

- Poursuivre les PDR
- Soutenir la production énergétique dans l'agriculture / Rétribution RPC nécessaire
- Prévention en matière de dangers naturels
- Gestion des ressources dans le cadre de la stratégie climatique, p.ex. irrigation économe en eau et répartition de l'eau gagne en importance (lors du printemps 2011 les plus hautes températures ont été mesurées depuis 1864: 3-4 degrés supérieurs à la normale)



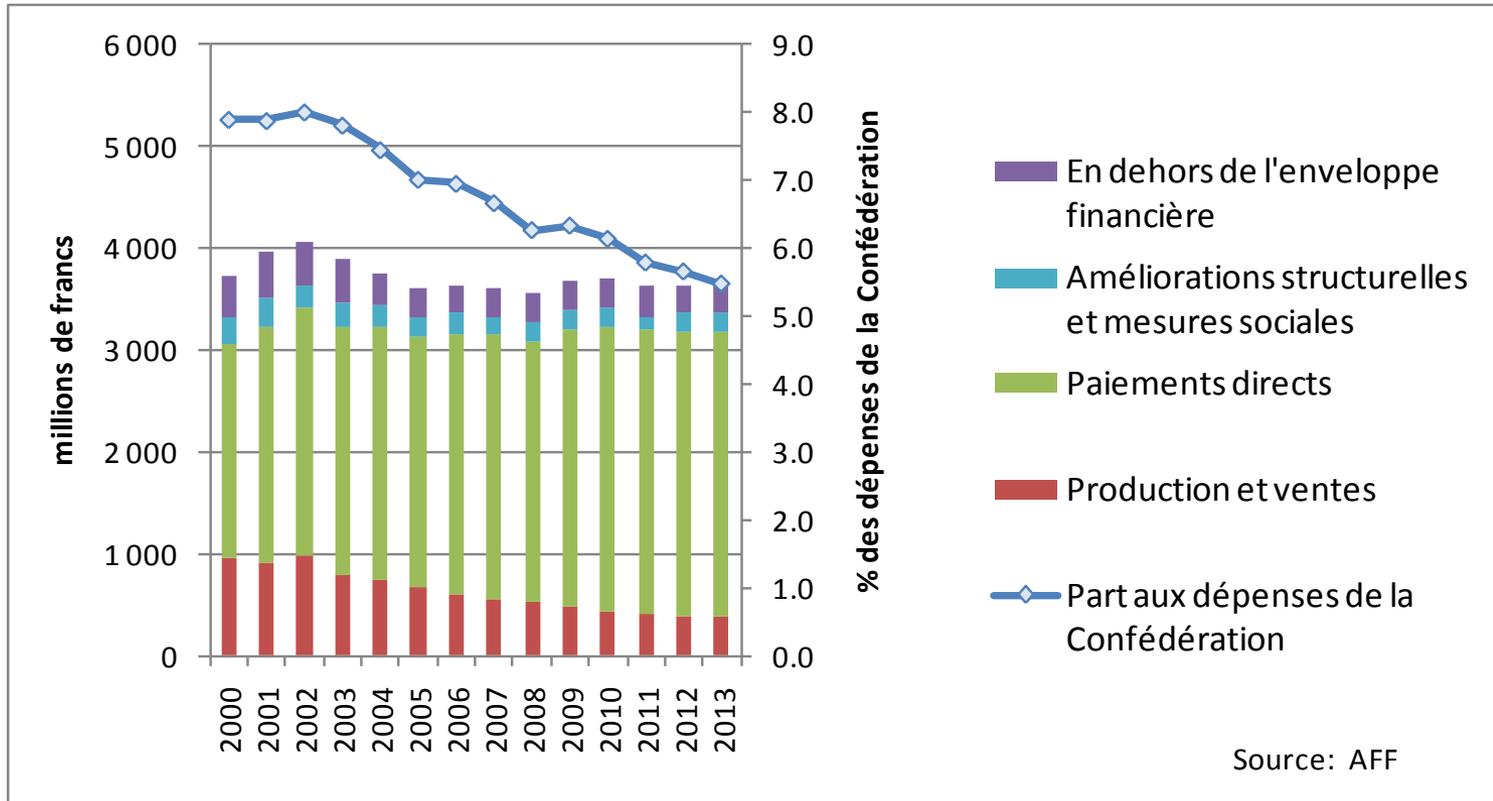
6. Enveloppe financière 2014-2017

- Evolution des dépenses
- Améliorations structurelles
- Production et ventes
- Paiements directs : justification et aperçu de la répartition des moyens envisagée



Enveloppe financière 2014-2017

Dépenses de la Confédération affectées à l'agriculture et l'alimentation





PA 14-17 – le contenu: Enveloppes financières 2014-2017

Répartition annuelle prévisionnelle

en millions de francs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 14-17
Amélioration des bases de production et mesures sociales	149	194	194	189	189	190	190	758
Production et ventes	442	419	418	412	412	412	412	1 648
Paiements directs	2 799	2 812	2 813	2 816	2 816	2 816	2 816	11 264
Total	3 389	3 424	3 425	3 417	3 417	3 418	3 418	13 670

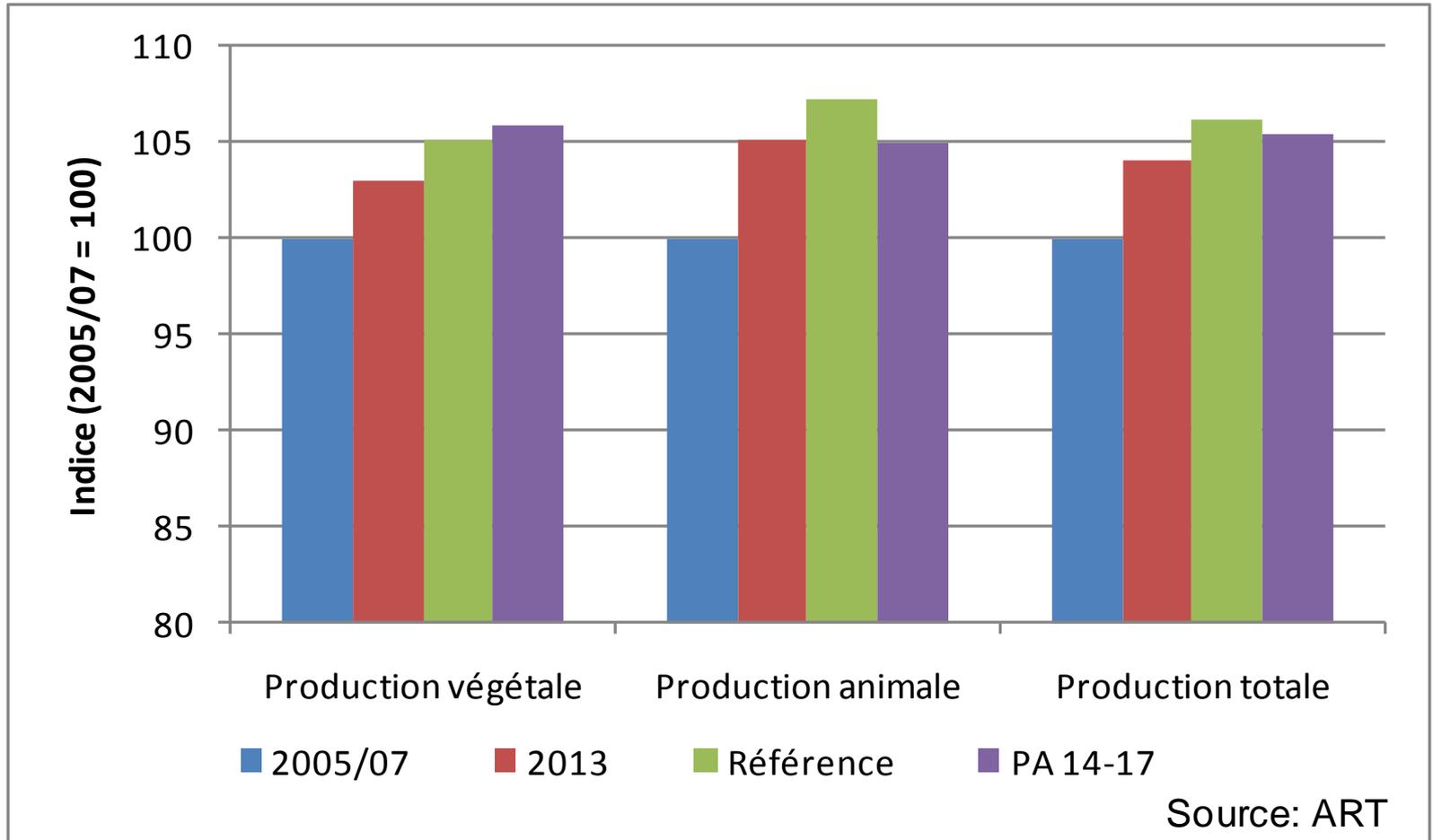


Politique agricole 2014-2017: les effets attendus



PA 14-17: les effets attendus

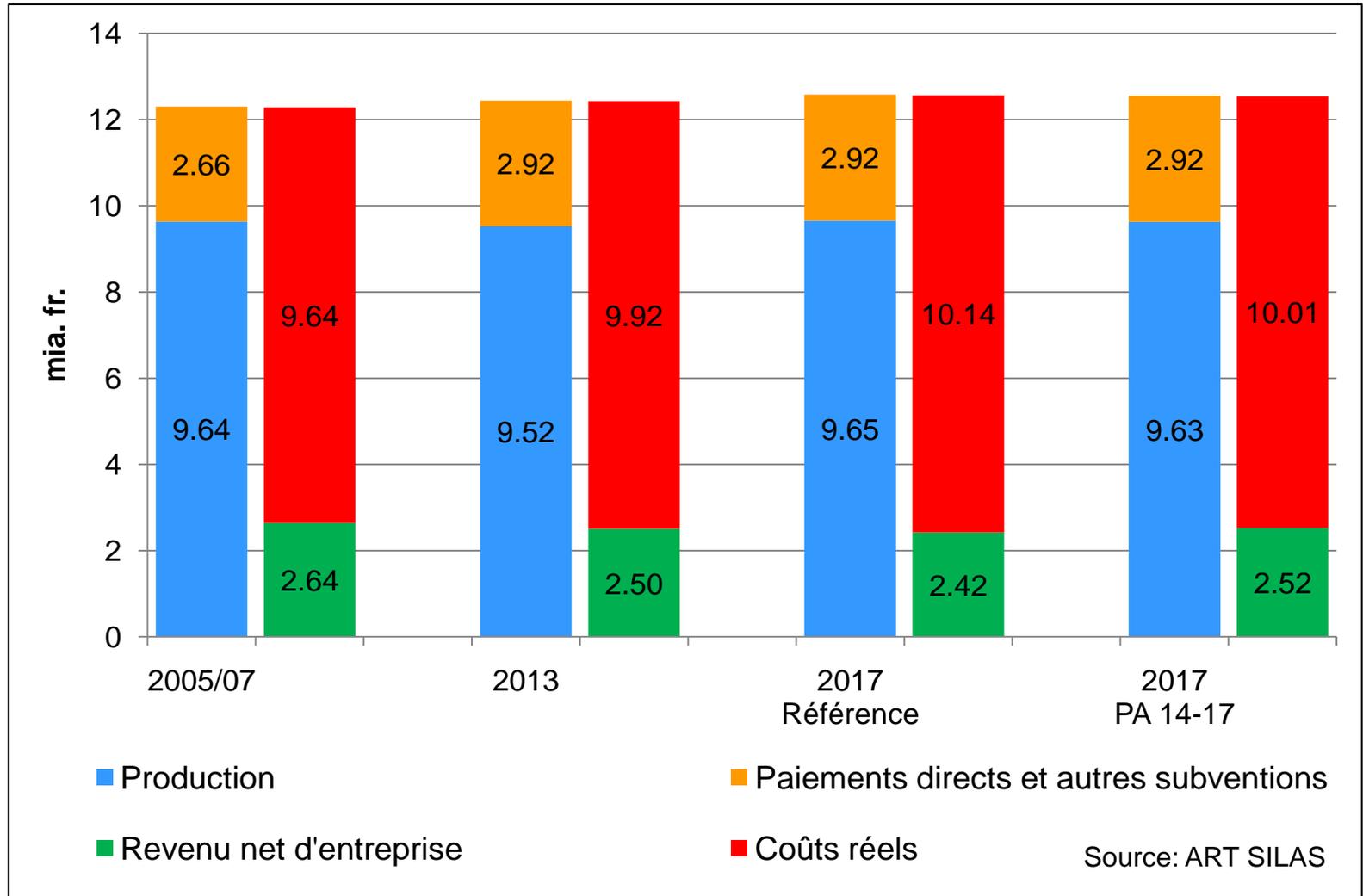
Production de calories





PA 14-17: les effets attendus

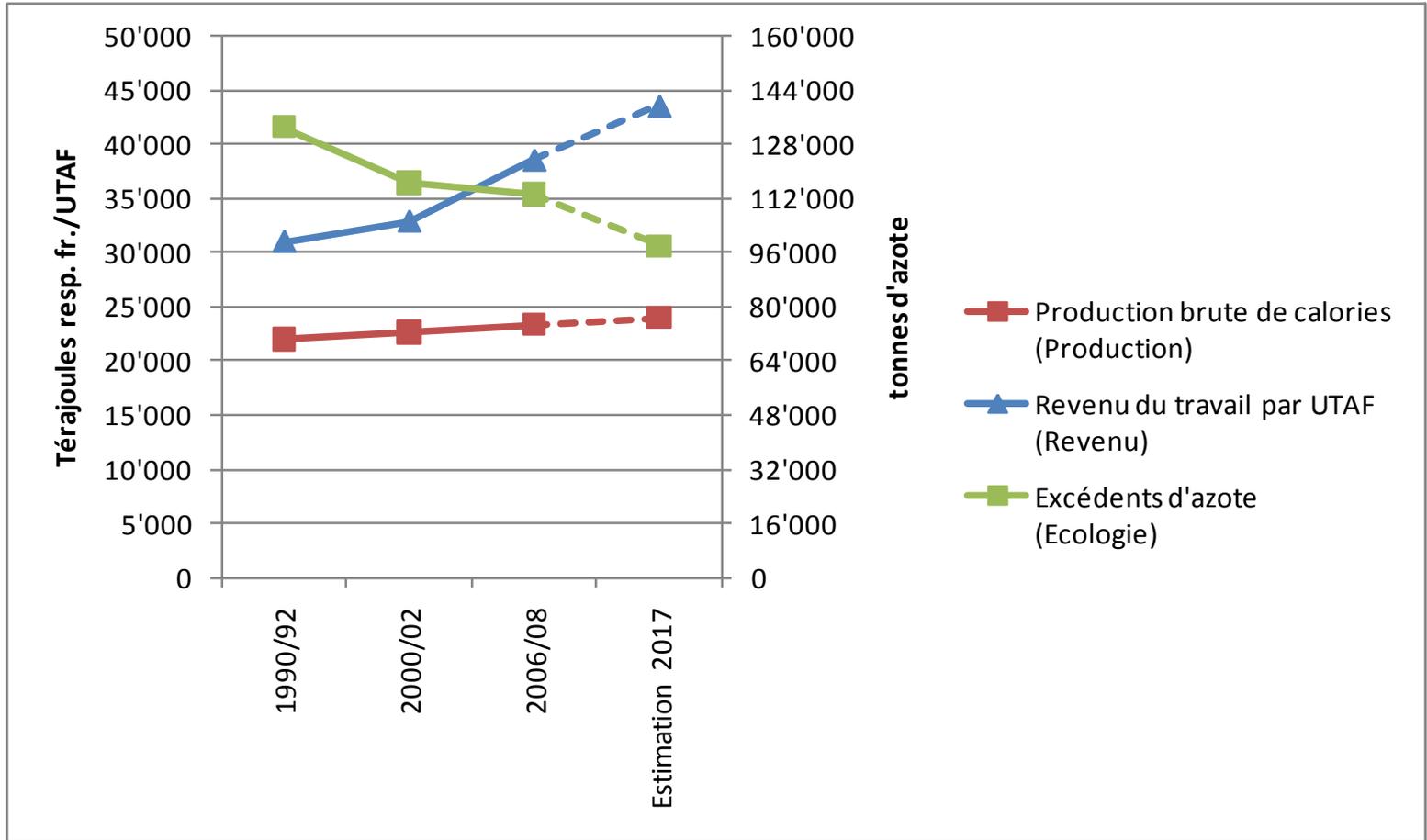
Revenu sectoriel





PA 14-17: les effets attendus

Effets sur la production, le revenu et l'écologie





PA 14-17: Synthèse

- La production augmente de 3 à 5 %
- L'importation de fourrages concentrés diminue
- La qualité des surfaces de promotion de la biodiversité augmente
- L'efficacité de l'azote et du phosphore augmente
- La mobilité des terres s'intensifie
- Les revenus moyens par exploitation augmentent
- L'efficacité des instruments de politique agricole augmente
→ La crédibilité et la légitimité des paiements directs s'améliorent





Suisse. Naturellement.

**Merci de votre attention et de votre
estimé soutien**